



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment and Climate Change Canada / Réception des soumissions – Environnement et changement climatique Canada</p> <p>Electronic Copy:</p> <p>soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p>BID SOLICITATION DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>PROPOSAL TO: ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE CANADA</p> <p>We offer to perform or provide to Canada the services detailed in the document including any attachments and annexes, in accordance with the terms and conditions set out or referred to in the document, at the price(s) provided.</p> <p>SOUSSION À: ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA</p> <p>Nous offrons d'effectuer ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans le document incluant toutes pièces jointes et annexes, les services détaillés dans le document, au(x) prix indiqué(s).</p>	<p>Title – Titre Sondages post-épisode pour le Programme de cote air santé et de prévision de la qualité de l'air.</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No. /SAP No. – N° de la demande de soumissions EC / N° SAP 5000076053</p>	
	<p>Date of Bid solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2023-12-12</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</p> <p>at – à 2:00 P.M on – le 10 janvier 2024.</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire</p> <p>HNE</p>
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Annie.Emard@ec.gc.ca</p>	
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) voir plus bas <i>31 mars, 2024</i> <i>31 mars, 2025</i></p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Région de la Capital Nationale</p>	
	<p>Security / Sécurité aucune</p>	
	<p>Vendor/Firm Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</p> <p>(Insert-Ajouter)</p>	
	<p>Telephone No. – N° de téléphone (Insert-Ajouter)</p>	<p>Fax No. – N° de Fax (Insert-Ajouter)</p>
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>		
<p>Signature</p>	<p>Date</p>	



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
LE CONTRAT NE COMPORTE AUCUNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 DIVULGATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉTABLISSEMENT D’OBJECTIFS DE RÉDUCTION	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.5 LOIS APPLICABLES	7
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
PIÈCE JOINTE À LA PARTIE 3 - FICHE DE PRÉSENTATION DE L’OFFRE FINANCIÈRE.....	11
PARTIE 4 – PROCÉDURES D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	12
4.1 PROCÉDURES D’ÉVALUATION.....	12
4.2 ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	12
4.3 MÉTHODE DE SÉLECTION	12
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES OBLIGATOIRES ET COTÉS	14
PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – EXEMPLE DE PLAN DES TRAVAUX.....	23
PIÈCE JOINTE 3 DE LA PARTIE 4 – QUESTIONS DE RÉFÉRENCE	24
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	25
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L’ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	26
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	26
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	26
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	26
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	26
6.5 RESPONSABLES.....	27
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D’ANCIENS FONCTIONNAIRES	27
6.7 PAIEMENT	28
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	29
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29
6.10 LOIS APPLICABLES	29
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	29
6.12 ASSURANCE	29
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	30
ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	31
ANNEXE B BASE DE PAIEMENT.....	35



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Environnement et Changement climatique Canada est tenu d'effectuer des enquêtes post-événement dans le cadre du Programme de prévisions de la santé et de la qualité de l'air, tel qu'il est indiqué à l'annexe A de l'énoncé des travaux de la demande de soumissions. La durée du contrat s'étend de l'attribution du contrat au **31 mars 2025**.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Divulgence des émissions de gaz à effet de serre et établissement d'objectifs de réduction

« Cet approvisionnement est assujéti à la *Norme sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre et l'établissement d'objectifs de réduction*. Les soumissionnaires doivent se reporter à la partie 4, Procédures d'évaluation et base de sélection, à la partie 5 – Certifications et renseignements supplémentaires et à la partie 6 – Clauses contractuelles subséquentes pour obtenir de plus amples renseignements.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2023-06-08) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

« Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#). Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms. »

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être soumises uniquement à environnement et changement climatique Canada au plus tard à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être



fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension



Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2019-01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.



Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

2.7 Manipulation de renseignements personnels

A9113C (2014-11-27) Manipulation de renseignements personnels



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (1 versions électroniques format PDF)

Section II : Soumission financière (1 versions électroniques format PDF)

Section III : Attestations (1 versions électroniques format PDF)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Afin d'aider le Canada à atteindre les objectifs de la [Politique d'achats écologiques](#), les soumissionnaires devraient, dans la mesure du possible, préparer et présenter leur soumission comme suit :

1. Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design [LEED], Carbon Disclosure Project, etc.).
2. Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (comme l'[Association canadienne de normalisation](#) [Groupe CSA], [Underwriters Laboratories](#) [lien en anglais seulement] [UL Solutions]; [Forest Stewardship Council](#) [lien en anglais et en espagnol seulement] [FSC], ENERGYSTAR, etc.).
3. Sauf indication contraire, les soumissionnaires sont encouragés à présenter leurs soumissions par voie électronique. Si des versions papier sont requises, les soumissionnaires devraient :
 - a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
 - b. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches, une reliure spirale ou une reliure à anneaux et qui ne contient aucune plastique à usage unique.

Le Canada s'est engagé à atteindre l'objectif de [carboneutralité de gaz à effet de serre \(GES\) d'ici 2050](#) dans le but de positionner le Canada pour réussir dans une économie verte et d'atténuer les impacts des



changements climatiques. Par conséquent, les demandes de soumissions subséquentes peuvent inclure les éléments suivants :

- la demande de soumissions ou les documents contractuels pourraient contenir des critères d'évaluation ou d'autres instructions concernant la mesure et la divulgation des émissions de GES de votre entreprise;
- on pourrait demander ou exiger que vous participiez à l'une des initiatives suivantes pour présenter une soumission, une offre ou un arrangement ou si le contrat vous est attribué :
 - le Défi carboneutre du Canada;
 - l'Objectif zéro des Nations unies;
 - l'initiative Science-Based Targets;
 - le Carbon Disclosure Project;
 - l'Organisation internationale de normalisation;
- vous pourriez être appelé à fournir d'autres preuves de l'engagement de votre entreprise et des mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de carboneutralité d'ici 2050.

Note pour la soumission électronique des offres:

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure indiquées sur la page couverture des présentes comme la « Date de clôture ». Les soumissions reçues après la date de clôture seront considérées comme non recevables et ne seront pas prises en considération pour l'attribution du contrat. Les soumissions soumises par courriel doivent être soumises **UNIQUEMENT** à l'adresse électronique suivante :

Adresse courriel: soumissionsbids@ec.gc.ca

Attention: Annie Emard

Numéro de sollicitation: 5000076053

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur nom, leur adresse, la date de clôture de l'appel d'offres et le numéro de l'appel d'offres sont clairement indiqués dans le corps de leur courriel. Les soumissions et les renseignements à l'appui peuvent être soumis en anglais ou en français.

La taille totale de l'e-mail, y compris toutes les pièces jointes, doit être inférieure à 15 mégaoctets (Mo). Il est de la responsabilité de chaque enchérisseur de s'assurer que la taille totale de l'e-mail ne dépasse pas cette limite.

Il est important de noter que les systèmes de messagerie électronique peuvent subir des retards systématiques et, parfois, des pièces jointes volumineuses peuvent entraîner la mise en attente ou le retard de la transmission des e-mails. Il est de la seule responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante reçoit une soumission à temps, dans la boîte aux lettres qui a été identifiée aux fins de réception des soumissions. Les horodatages pour cette forme de transmission ne sont pas acceptables.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils se proposent de répondre aux exigences et comment ils exécuteront les travaux.



Section II : Soumission financière

3.1. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et conformément à la feuille de présentation de la soumission financière dans la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.2 Les soumissionnaires doivent inclure les informations suivantes dans leur offre financière :

(a) leur nom légal ; et

(b) Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur et son adresse électronique) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada au sujet de son offre et de tout contrat pouvant découler de son offre.

Section III : Attestations

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées à la partie 5.



PIÈCE JOINTE À LA PARTIE 3 - FICHE DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Année 1			
Produit livrable	Prix ferme par sondage	Nombre de sondages estimé	Total
Sondage post-épisode		1	
Sous-total – Année 1			
Année d'option 1			
Sondage post-épisode		5	
Sous-total – Année d'option 1			
Année d'option 2			
Sondage post-épisode		5	
Sous-total – Année d'option 2			
<i>Total</i>			
<i>Taxes _____ %</i>			
Valeur estimative totale du contrat			



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumission, y compris les critères techniques, financiers et d'évaluation.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'attachement 1 de la partie 4

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir l'attachement 1 de la partie 4

4.2 Évaluation financière

Sacc Manuel Clause A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclus, les taxes douanières et d'accises canadiennes incluses.

4.2.1 Critères financiers obligatoires

Le financement maximal disponible pour le contrat découlant de la demande de soumissions est de 170 000 \$, taxes applicables. Les soumissions évaluées au-delà de ce montant seront considérées comme non conformes. Cette divulgation n'engage pas le Canada à payer le financement maximal disponible.

4.2.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, taxes douanières et d'accise canadiennes incluses.

4.3 Méthode de sélection

4.3.1 - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (75%) et du prix (25%)

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; etobtenir le nombre minimal de 77 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 110 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (choisir « a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 75 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 25% sera accordée au prix.



4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 75%
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 25%
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

En cas d'égalité, la proposition ayant obtenu la note la plus élevée pour l'évaluation technique sera retenue.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 75/25 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.

Le nombre total de points pouvant être accordé est de 80, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$.

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (75%) et du prix (25%)					
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Note technique globale		60/80	65/80	80/80	
Prix évalué de la soumission		455 000,00 \$	455 000,00 \$	455 000,00 \$	
Calculs	Note pour le mérite technique	$60/80 \times 75 = 56.23$	$65/80 \times 75 = 60.93$	$80/80 \times 75 = 75$	
	Note pour le prix	$455\ 000/455\ 000 \times 25 = 24.45$	$445\ 000/450\ 000 \times 25 = 32.73$	$445\ 000/445\ 000 \times 25 = 25$	
Note combinée		80.68	93.66	100	
Évaluation globale		3 ^e	2 ^e	1 ^{er}	

*** Le soumissionnaire 3 serait recommandé pour l'attribution d'un contrat. ***



PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES OBLIGATOIRES ET COTÉS

Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Élément	Description	Satisfait/ Non satisfait	Renvoi à la proposition
Titres et qualités et expérience du personnel			
CO1	<p>Le soumissionnaire doit montrer qu'il a déjà procédé à un échantillonnage à l'aide d'un système de composition aléatoire ou l'équivalent dans le cas de sondages par ligne terrestre, par cellulaire seulement et en ligne.</p> <p>Le soumissionnaire doit en fournir trois (3) exemples distincts au cours des cinq (5) dernières années.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) exemple pour chaque méthode d'échantillonnage : <ul style="list-style-type: none"> -Ligne terrestre (composition aléatoire ou l'équivalent); -téléphone cellulaire seulement; -sondages en ligne. • L'un (1) des exemples doit comprendre un sondage effectué en français. <p>Pour chaque exemple, les soumissionnaires doivent fournir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'organisation cliente • Numéro d'identification du contrat et/ou titre • Date de début et de fin (format mois-année) • Durée • Date d'achèvement de l'échantillonnage • Langue d'échantillonnage -Type d'utilisation de l'échantillonnage • Taille de l'échantillon 		



	<ul style="list-style-type: none">• Toute influence que la technique d'échantillonnage aurait pu avoir sur les résultats		
CO2	<p>Le soumissionnaire doit avoir la capacité d'offrir un service en anglais et en français, de réaliser des sondages dans les deux langues officielles et de fournir tous ses rapports sur les découvertes en anglais et en français.</p> <p>Les compétences linguistiques ne sont pas évaluées; toutefois, le soumissionnaire doit remplir et soumettre l'attestation suivante afin de confirmer qu'il satisfait cette exigence.</p> <p>Capacité linguistique</p> <p>Le soumissionnaire atteste que, s'il est autorisé à offrir des services dans le cadre du présent contrat, découlant du présent appel d'offres, il déploiera des ressources bilingues maîtrisant le français et l'anglais.</p> <p>Signature :</p> <p>Date :</p>		
CO3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience de la réalisation de sondages dans le cadre desquels des données sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) sont recueillies.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un exemple de sondage réalisé avec les variables de l'ACS Plus, au-delà des renseignements démographiques de base (âge, sexe à la naissance, lieu).</p>		



Critères techniques cotés

Les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées comme indiqué dans les tableaux insérés ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent satisfaire les exigences suivantes :

- a. obtenir le nombre minimal de points pour chaque critère coté;
- b. obtenir une note minimale générale pour les critères cotés de 70 % (81 points sur une possibilité de-115 points) ou plus.

Critères cotés				
CRITÈRE	Critères	Nombre maximal de points	Renvoi à la proposition (renseignements devant être ajoutés par le fournisseur)	Points obtenus
A. Besoins en ressources				
C1	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer, en fournissant des exemples de sondage, que leur recrutement pour les panels de sondage en ligne destinés au public canadien (en particulier en termes d'âge), qu'ils ont les meilleurs taux de participation pour le groupe d'âge des 18 à 34 ans et qu'ils sont actualisés au moins une fois par année.</p> <p>Pour démontrer cette exigence, le soumissionnaire doit soumettre des échantillons de la méthode de composition des groupes à partir de travaux antérieurs et expliquer de quelle façon il proposerait recruter en ligne des participants aux groupes dans le cadre de ce contrat, y compris les risques et les contraintes.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition du forum (données démographiques sur l'âge de la population canadienne répartition démographique, représentativité de la population canadienne de la répartition en fonction du plus récent recensement). <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des répondants ou plus ont de 18 à 34 ans – 5 points • 20 à 25 % des répondants ont de 18 à 34 ans – 3 points • Moins de 20 % des répondants ont de 18 à 34 ans – 1 point • Fréquence d'actualisation du forum <ul style="list-style-type: none"> • 1 an ou moins – 5 points • 1 an à 2 ans – 3 points 	15		



	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 2 ans – 1 point • Taux de participation <ul style="list-style-type: none"> • 25 % ou plus – 5 points • 20 à 25 % – 3 points • Moins de 20 % – 1 point 			
C2	<p>Les soumissionnaires doivent donner un(1)exemple de sondage basé sur un échantillon mixte (comme indiqué dans CO1) qu'il a effectué.</p> <p>L'exemple doit être accompagné des renseignements suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les méthodes d'échantillonnage utilisées; • la taille de l'échantillon; • le temps qui a été nécessaire à l'échantillonnage; • l'échantillonnage utilisé a permis d'obtenir un échantillon de la population qui était représentatif des données démographiques sur l'âge de la population canadienne au moment où le sondage a été réalisé. <p>Le soumissionnaire doit indiquer toutes les provinces et tous les territoires du Canada où il peut réaliser des méthodes d'échantillonnage mixtes en utilisant les trois (3) techniques d'échantillonnage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) point sera accordé pour chaque province et territoire où le soumissionnaire peut réaliser des méthodes d'échantillonnage mixtes, pour un maximum de treize (13) points. <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des répondants ou plus ont de 18 à 34 ans – 2 points • 20 à 25 % des répondants ont de 18 à 34 ans – 1 point • Moins de 20 % des répondants ont de 18 à 34 ans – 0 point 	15		
C3	<p>Les soumissionnaires doivent présenter deux (2) projets qui, réunis, satisfont aux critères suivants. La totalité des points sera attribuée aux soumissionnaires s'ils satisfont à l'un des critères suivants dans l'un ou l'autre projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des répondants ont entre 18 et 34 ans; 	65		



	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 50 % des répondants font partie de la population à risque (personnes atteintes de maladie pulmonaire [comme l'asthme] ou d'une maladie cardiovasculaire, adulte âgé, enfants, personnes enceintes et personnes qui travaillent ou qui sont actives à l'extérieur);• La taille de l'échantillon était d'au moins 2 000 participants;• Le sondage a été réalisé à l'aide d'un système de composition aléatoire ou l'équivalent, par échantillonnage téléphonique, cellulaire seulement, en ligne ou par une combinaison de ces méthodes.• Le sondage couvre au moins une question liée à la pollution atmosphérique ou les températures extrêmes et la santé.• Le sondage a été réalisé dans les trois à cinq (3 à 5) dernières années, à la date de clôture des soumissions. <p>Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils satisfont à cette exigence dans un document Word prenant la forme d'une liste de points ne dépassant pas deux (2) pages dans une police Arial de taille 12, ou l'équivalent.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre du projet• Date (mois/année)• L'organisation ou le ministère client, ses coordonnées, y compris son numéro de téléphone• L'équipe de recherche et son rôle, contexte/objectif• Objectifs de la recherche• Population• La méthodologie : (y compris le nombre et la nature des répondants au sondage, la taille de l'échantillon, les données démographiques, la méthode utilisée et la justification)• Les principales difficultés ou principaux problèmes rencontrés et la façon dont ils			
--	--	--	--	--



	<p>ont été résolus.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• 25 % des répondants ont entre 18 et 34 ans<ul style="list-style-type: none">• 25 % des répondants ou plus ont de 18 à 34 ans – 5 points• 20 à 25 % des répondants ont de 18 à 34 ans – 3 points• Moins de 20 % des répondants ont de 18 à 34 ans – 1 point• Au moins 50 % des répondants font partie de la population à risque<ul style="list-style-type: none">• 50 % des répondants ou plus font partie de la population à risque – 10 points• 25 à 50 % des répondants font partie de la population à risque – 8 points• Moins de 25 % des répondants font partie de la population à risque – 2 points• Taille de l'échantillon<ul style="list-style-type: none">• 5000 ou plus – 10 points• 1000 à 5000 – 8 points• Sondage effectué selon un échantillonnage par téléphone, par cellulaire seulement, en ligne (tous des échantillonnages à l'aide d'un système de composition aléatoire ou l'équivalent), ou par une combinaison de ces méthodes<ul style="list-style-type: none">• 5 points• Sondage abordant un ou plusieurs problèmes liés à la pollution atmosphérique ou les températures extrêmes et à la santé<ul style="list-style-type: none">• Sondages réalisés sur la qualité de l'air ou les températures extrêmes (chaud ou froid) – 25 points• Sondages réalisés sur d'autres questions environnementales – 15 points• Aucun type de sondage sur l'environnement réalisé – 0 point• Sondage réalisé dans les trois à cinq (3 à 5) dernières années<ul style="list-style-type: none">• Réalisé dans la dernière année (en 2023 ou en 2022) – 10 points• Réalisé dans les 2 à 3 dernières			
--	---	--	--	--



	<p>années (en 2021, ou en 2020) – 5 points</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisé dans les 4 à 5 dernières années (en 2019 ou en 2018) – 2 points			
C4	<p>Les soumissionnaires doivent fournir les noms et les coordonnées de deux (2) références commerciales (clients).</p> <p>Ces références doivent être liées à des projets quantitatifs de plus de 2 000 répondants qui ont été effectués dans les cinq (5) dernières années.</p> <p>L'une (1) de ces références doit concerner un projet ayant utilisé plus d'un média pour réaliser le sondage, par exemple, un sondage effectué en ligne et par téléphone conventionnel.</p> <p>Les références ne peuvent pas être des employés d'Environnement et Changement climatique Canada.</p> <p>Les questions de référence figurent dans la pièce jointe 3 de la partie 4 – Questions de référence.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• (Nombre de réponses oui) / (Nombre de questions – Nombre de réponses S.O.) x 100• Exemple :<ul style="list-style-type: none">○ Résultats : Oui - 6, Non - 1, S.O. – 2○ $(6) / (9-2) \times 100 = 86 \%$○ $0,86 \times 5 = 4,3$	5		
C5	<p>Le soumissionnaire doit fournir un calendrier qui indique clairement les étapes à suivre du début du contrat jusqu'à la fin. Le soumissionnaire fournira un calendrier détaillé des jours ouvrables.</p> <p>Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils satisfont à cette exigence dans un document Word prenant la forme d'une liste de points ne dépassant pas une page dans une police Arial de taille 12, ou l'équivalent.</p> <p>Un exemple de calendrier figure dans la pièce jointe 2 de la partie 4 – Exemple de plan des travaux.</p> <p>La totalité des points sera attribuée aux</p>	5		



	plans de travail qui assignent clairement les tâches et les calendriers pour chaque membre de l'équipe, qui désignent des jalons, des calendriers et des éléments livrables pour toutes les exigences de l'ET, et qui désignent les risques potentiels et/ou les enjeux et la façon dont ils seront atténués.			
C6	<p>Le soumissionnaire doit désigner qui agira comme agent de liaison avec le responsable technique concernant tous les aspects de la recherche à mener.</p> <p>Le soumissionnaire doit désigner les ressources directement responsables de la gestion de projet, du travail sur le terrain (dans chaque langue officielle), de l'analyse et de la production de rapports.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation de l'agent de liaison – 2,5 points • Désignation des ressources – 2,5 points 	5		
C7	<p>Le soumissionnaire doit donner un ou plusieurs exemples de solutions novatrices qui ont permis d'améliorer la qualité et la profondeur d'un sondage au cours des trois (3) dernières années.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) exemples différents d'innovation – 5 points • Un (1) exemple d'innovation – 3 points • Aucun exemple – 0 point 	5		
(Cote minimal: 81)				
Total		115 points		



Critères financiers obligatoires

Les propositions doivent répondre aux critères financiers obligatoires précisés dans le tableau présenté ci-dessous.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères financiers obligatoires seront déclarées irrecevables.

Chaque critère doit être traité séparément.

ID	Critères financiers obligatoires	Satisfait/non satisfait	Renseignements complémentaires
FO1	La soumission du soumissionnaire ne doit pas dépasser le budget maximal disponible pour les services professionnels, qui est de 170 000,00 \$, incluent les années optionnelles de 75,000.00\$ chacune (excluant toutes les taxes applicables).		



PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – EXEMPLE DE PLAN DES TRAVAUX

Calendrier

Attribution du contrat	À déterminer	ECCC/TPSGC
Transmission du questionnaire au fournisseur		
Question du fournisseur sur le formulaire		
Mise à l'essai des questionnaires	À déterminer	CP
Présentation de la première facture au CP, puis transmission au client et paiement par celui-ci	À déterminer	Tous
Après l'essai de chaque sondage post-épisode		
Enquête sur le moment de l'événement	À déterminer	CP
Réalisation du sondage	À déterminer	Fournisseur
Transmission des tables de données et des rapports préliminaires au CP	À déterminer	Fournisseur
Présentation au CP de la première facture relative au sondage, transmission au client et paiement par celui-ci	À déterminer	Tous
Soumettre l'ébauche du rapport	Janvier, 2024	Fournisseur
Transmission au CP des commentaires concernant l'ébauche du rapport	À déterminer	Fournisseur
Rapport accepté	À déterminer	CP
Présentation au CP de la deuxième facture relative au sondage, transmission au client et paiement par celui-ci	À déterminer	Tous
Communication du rapport aux partenaires	À déterminer	CP
Présentation du rapport à BAC	À déterminer	CP
Date de fin du contrat	29 Mars 2024	ECCC/TPSGC



PIÈCE JOINTE 3 DE LA PARTIE 4 – QUESTIONS DE RÉFÉRENCE

Nom de la référence :

Coordonnées de la référence :

Projet

- Titre :
- Date :
- Nombre de répondants :
- Nombre de médias utilisés :

Questions

1. Rapidité

- a. Était-il simple d'établir la communication avec le soumissionnaire?
Oui Non S.O.
- b. Les demandes au soumissionnaire recevaient-elles une réponse rapide?
Oui Non S.O.
- c. Avez-vous eu des difficultés à ce que le soumissionnaire offre ses services dans les délais demandés?
Oui Non S.O.

2. Méthode d'échantillonnage

- a. L'échantillon du soumissionnaire était-il représentatif des données démographiques désirées pour votre sondage?
Oui Non S.O.
- b. Étiez-vous satisfait de la méthodologie d'échantillonnage utilisée pour votre sondage?
Oui Non S.O.
- c. Étiez-vous satisfait de la représentativité géographique des échantillons de votre sondage?
Oui Non S.O.
- d. Étiez-vous satisfait de la capacité du soumissionnaire à utiliser des techniques d'échantillonnage mixtes (téléphone, en ligne, sur place, etc.) dans votre sondage?
Oui Non S.O.

3. Rapports et résultats

- a. Étiez-vous satisfait de la vitesse à laquelle vous ont été remis les résultats et les rapports relatifs à votre sondage?
Oui Non S.O.
- b. Étiez-vous satisfait de la qualité de l'analyse statistique figurant dans ces résultats et ces rapports?
Oui Non S.O.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations suivantes dûment remplies dans le cadre de leur soumission.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Supprimer ce titre et la phrase suivante à l'attribution du contrat

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux figurant à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010B (2022-12-01) Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4007 (2022-12-01) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La durée du Contrat s'étend de la date d'attribution du Contrat au 31 mars 2024 inclus.

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) de une (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par



l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Annie Emard
Titre : Agente de passation des marchés
Environnement et changement climatique Canada
Direction générale des approvisionnements
Courriel : annie.emard@ec.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : À insérer lors de l'attribution du marché

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

À insérer lors de l'attribution du marché

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

En contrepartie de l'accomplissement satisfaisant par l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur recevra un prix ferme de _____ (À insérer lors de l'attribution du marché) par enquête. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.7.2 Limitation des dépenses

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$.(À insérer lors de l'attribution du marché) Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

1. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

2. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.7.4 Clauses du *Guide des CCUA*

A9117C T1204- Demande directe du ministère client



6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

6.8 Instructions relatives à la facturation

6.8.1 Paiements multiple

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4007
- c) les conditions générales 2010B
- d) Annexe A Énoncé des travaux
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.12 Assurance

Clause du guide des CUA G1005C (2016-01-28) Assurance - Aucune exigence particulière



6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».



ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. But

Effectuer des sondages post-épisode pour le Programme de cote air santé et de prévision de la qualité de l'air.

1.1 Objectif

Les questionnaires des sondages factuels post-épisode qui seront utilisés ont déjà été élaborés et approuvés. Il y a cinq scénarios d'épisode possibles : un épisode sur la qualité de l'air, un épisode sur la qualité de l'air et la chaleur, un épisode sur la qualité de l'air et le froid, un épisode de chaleur extrême et un épisode de froid extrême. Jusqu'à cinq (5) sondages post-épisode seront effectués au cours de la première année, avec une option contractuelle de deux années supplémentaires, ce qui donnera un minimum d'un (1) sondage et un maximum de quinze (15) sondages post-épisode au total. Chaque sondage portera sur un échantillon d'au moins 400 répondants et durera 10 minutes. Certains emplacements pourraient être situés au nord du 60^e parallèle. Le sondage sera effectué selon un échantillonnage par téléphone, par cellulaire seulement, en ligne (tous des échantillonnages à l'aide d'un système de composition aléatoire ou l'équivalent), ou par une combinaison de ces méthodes. Les faits saillants, les tableaux croisés, un rapport écrit et les données en format SPSS seront fournis à la fin de chaque sondage.

L'objectif désigne le résultat escompté du Ministère spécifié dans le contrat proposé, précisant ce que souhaite accomplir le Ministère en effectuant ce sondage.

1.2 Contexte

Le présent contrat est lié au Programme de cote air santé et de prévision de la qualité de l'air du Service météorologique du Canada.

Le Programme de cote air santé et de prévision de la qualité de l'air d'Environnement et Changement climatique Canada offre aux Canadiens des prévisions sur la qualité de l'air et porte sur les éléments météorologiques qui ont une incidence sur la santé publique, les températures extrêmes et les rayonnements ultraviolets, comme représentés par l'indice UV. Notre objectif est d'offrir aux Canadiens de l'information sur la communication des risques dont ils ont besoin pour protéger leur santé, la santé de leurs proches et l'environnement. Nos prévisions et avis météorologiques basés sur la santé sont particulièrement importants pour les personnes les plus exposées aux effets négatifs de la pollution atmosphérique et des températures extrêmes.

Le programme nécessite qu'une entreprise ayant les installations nécessaires effectue des sondages post-épisode. Les questionnaires des sondages ont déjà été élaborés. La capacité d'effectuer des sondages au moyen de lignes terrestres, de téléphones cellulaires et de panels en ligne est essentielle. Nous utilisons ces sondages post-épisode pour nous aider à déterminer :

- si le public a reçu les prévisions et les avis;
- si le public a compris les prévisions et les avis;
- si le public a modifié son comportement en réponse aux prévisions et aux avis.

Le présent contrat d'un (1) an permettra d'effectuer un (1) sondage post-épisode. Il prévoit une option pour les années deux et trois pour réaliser jusqu'à cinq (5) sondages post-épisode. Il s'agit d'un total allant jusqu'à un (1) sondage au cours de la première année, jusqu'à cinq (5) sondages au cours de la deuxième année et jusqu'à cinq (5) sondages au cours de la troisième année.



2. Exigences

2.1 Tâches

Le soumissionnaire retenu programmera la totalité du sondage et effectuera un essai préliminaire dans les deux langues officielles. L'essai préliminaire représentera 25 entrevues, 15 en anglais et 10 en français; des dispositions seront prises pour que le responsable du projet écoute un essai préliminaire sur place ou par téléconférence à partir d'un emplacement éloigné.

Le soumissionnaire retenu préparera un plan d'échantillonnage pour veiller à ce que les répondants soient classés par région (dans la zone de l'épisode), par genre et par âge; idéalement, au moins 50 % des répondants feront partie de la population à risque. La population à risque comprend les personnes déjà atteintes de maladies respiratoires ou cardiovasculaires, les enfants de moins de douze (12) ans, les personnes âgées et les personnes qui pratiquent des activités à l'extérieur. Étant donné que nous ne pouvons pas effectuer le sondage auprès des enfants de moins de douze (12) ans, ceux-ci devront être représentés par un parent.

Le travail sur le terrain sera effectué dans les deux langues officielles.

Sondages post-épisode – Un sondage de dix (10) minutes (pour le téléphone, l'échantillonnage par téléphone cellulaire seulement, les panels en ligne ou toute combinaison des éléments susmentionnés) sera réalisé dans la langue officielle de choix du répondant, jusqu'à cinq (5) fois par année, avec une option contractuelle de deux années supplémentaires dans une région de prévision précisée par Environnement et Changement climatique Canada. Le programme informera l'entrepreneur lorsqu'un épisode se produit et déterminera la méthode d'échantillonnage à utiliser (par téléphone, par cellulaire, en ligne, ou par une combinaison de ces méthodes), et ce, avec assez de préavis pour que l'entrepreneur prépare le sondage. Cela dépend des épisodes, mais Environnement et Changement climatique Canada essaiera de donner un préavis de 48 heures.

L'un des objectifs de cette recherche est d'avoir une meilleure idée du comportement adopté par les personnes de 18 à 34 ans (soit 25 % de la population canadienne) en réponse à l'épisode. Étant donné que les sondages par ligne téléphonique terrestre ne représentent pas la totalité de l'échantillonnage de ce groupe d'âge, diverses méthodes de sondage seront utilisées, soit par téléphone, par cellulaire uniquement et en ligne (système de composition aléatoire dans tous les cas), dans la mesure du possible. Cette méthode vise à atteindre 25 % des répondants de ce groupe d'âge. Le moyen utilisé pour réaliser le sondage dépendra de l'emplacement du sondage. Par exemple, il peut être plus difficile d'effectuer les sondages par cellulaire uniquement et en ligne dans les zones rurales.

L'objectif est d'obtenir un échantillon de 400 répondants afin de donner une marge d'erreur d'au moins 4,85 %. Il n'existe toutefois aucun moyen de connaître à l'avance la population de la collectivité faisant l'objet du sondage. Par conséquent, le soumissionnaire proposera un plan d'échantillonnage pour les petites, moyennes et grandes collectivités, ce qui assurera une certaine flexibilité de la taille de l'échantillon et de la méthode d'échantillonnage utilisée afin d'obtenir la marge d'erreur et le pourcentage de population à risque sondée (environ 50 %).

Pour l'échantillonnage par ligne téléphonique terrestre et cellulaire seulement, un système de composition aléatoire ou l'équivalent sera utilisé.

Un panel de composition aléatoire sera utilisé pour l'échantillonnage en ligne. Le soumissionnaire indiquera s'il possède déjà un tel panel ou s'il devra recourir à un sous-traitant pour la recherche en ligne. Le soumissionnaire donnera aussi des renseignements sur la composition du panel, la fréquence d'actualisation, le taux de participation et les emplacements disponibles.

Le plan d'échantillonnage du sondage doit tenir compte du fait que toutes les entrevues doivent être réalisées dans les deux (2) jours après la fin d'un avis de qualité de l'air ou d'un épisode de température extrême. L'entrepreneur doit veiller à ce qu'au moins huit (8) rappels soient effectués à chaque numéro avant de retirer ce dernier.



Après chaque sondage, l'entrepreneur fournira les faits saillants, les tableaux croisés et un rapport. En outre, l'entrepreneur fournira dans les deux langues officielles les rapports de contrôle de la qualité du sondage et tout autre rapport écrit.

L'entrepreneur doit répondre aux courriels et aux communications d'Environnement et Changement climatique Canada dans un délai d'un (1) jour ouvrable.

Les rapports écrits doivent comprendre la méthodologie employée pour le projet et les résultats. Cela comprend la taille de l'échantillon, les procédures d'échantillonnage, les dates du travail sur le terrain, les méthodes de pondération, l'intervalle de confiance, la marge d'erreur, le taux de réponse ou de participation et la méthode de calcul, une discussion sur les éventuels biais de non-réponse, l'instrument de recherche et tous les renseignements sur le recrutement et l'exécution du travail sur le terrain requis pour la reproduction de la recherche. Environnement et Changement climatique Canada fournira une description de l'épisode, qui doit être incluse.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une recherche sur l'opinion publique, elle doit respecter les pratiques exemplaires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sur les sondages (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/pratiques-practices-fra.html>), la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/index.html>) et la *Loi sur les langues officielles* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-1.html>).

2.2 Exigences de qualification obligatoires pour l'entrepreneur

L'entrepreneur doit posséder l'expérience et les capacités pour effectuer les échantillonnages à l'aide d'un système de composition aléatoire ou l'équivalent : sondages par téléphone, par cellulaire seulement, en ligne. L'entrepreneur doit disposer d'installations pour effectuer les sondages post-épisode. Il doit avoir la capacité d'effectuer un sondage dans les deux langues officielles, dans les 48 heures après le début du sondage.

2.3 Éléments livrables

Mises à l'essai du questionnaire du sondage.

Pour chaque sondage :

- Un ensemble de données entièrement étiquetées au format SPSS ou des fichiers de données équivalents.
- Faits saillants reçus dans la semaine suivant l'achèvement du sondage.
- Tableaux croisés, analyse des données démographiques et autres variables répartis à déterminer par Environnement et Changement climatique Canada en concertation avec le soumissionnaire retenu, reçus dans le mois suivant l'achèvement du sondage.
- Une ébauche de rapport et un rapport écrit définitif en format électronique Microsoft Word et PDF, en anglais. Le rapport définitif doit être reçu dans les trois (3) mois suivant l'achèvement du sondage. Ce rapport doit comprendre :
 - une brève description de la méthode utilisée;
 - la taille de l'échantillon, la méthode d'échantillonnage et les dates du travail sur le terrain;
 - les procédures de pondération, les intervalles de confiance et les marges d'erreur, le taux de réponse et la méthode de calcul;
 - l'instrument de recherche utilisé;
 - une analyse des résultats du sondage mettant l'accent sur la façon dont les données recueillies permettent de déterminer les objectifs et les besoins du programme.



3 Soutien ministériel

L'entrepreneur exécutera ce contrat dans ses bureaux et n'aura pas besoin d'accéder aux installations, à l'équipement ou aux services du personnel de la Couronne, ni de les utiliser.

4 Langues officielles

Les travaux exécutés dans le cadre du présent contrat seront menés en anglais.

5 Lieu de travail

L'entrepreneur exécutera le présent contrat dans ses bureaux.

6 Déplacements

L'entrepreneur n'aura pas à effectuer de déplacements.



**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

(à compléter à l'attribution du contrat)